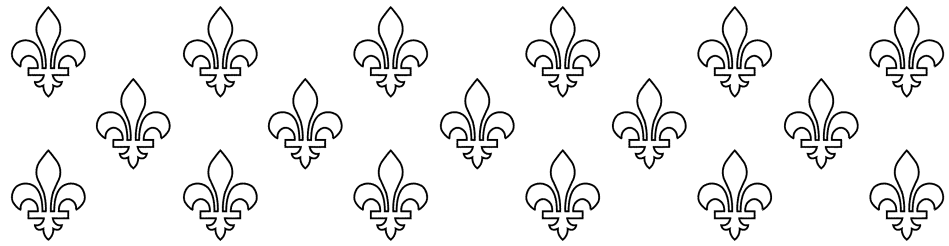

# ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

# Procès-verbal

**de l'Assemblée**

**Le vendredi 2 décembre 2016 — N° 217**

**Président de l'Assemblée nationale :**
**M. Jacques Chagnon**

**QUÉBEC**

La séance est ouverte à 9 h 40.

_____

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

M. Giguère (Saint-Maurice) fait une déclaration afin de féliciter la Chambre de commerce et d'industrie de Shawinigan, lauréate du prix Développement économique.

_____

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de saluer le succès de la Distillerie du Saint-Laurent.

_____

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Odette Lalonde, attachée politique dans la circonscription de Vaudreuil.

_____

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gaétan Dubois, président de l'Association du baseball mineur de Blainville inc.

_____

Mme Charlebois (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées.

_____

Mme Jean (Chicoutimi) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Justin Rochefort et à Mme Monique Rioux, intronisés au Temple de la renommée de la Fédération de patinage de vitesse du Québec.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de souligner la carrière de M. André Gaumond dans le secteur minier.

_____

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens de Granby à faire un don à la guignolée.

_____

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le 100e anniversaire du Club Ayrshire Howick-Huntingdon.

_____

Mme Lamarre (Taillon) fait une déclaration afin de féliciter M. Charles Kardos, gagnant de *La Voix junior*.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de féliciter la Corporation de développement communautaire Centre-Sud et la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour leur démarche de démocratie participative.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Tremblay (Chauveau) fait une déclaration afin de féliciter la ville de Stoneham-et-Tewkesbury, lauréate du prix Excellence de l'Association québécoise du loisir municipal.

_____

À 9 h 55, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 h 18.

Moment de recueillement

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de M. Bérubé, leader de l'opposition officielle. Cette demande concerne le manque de ressources du système de justice qui met en péril plusieurs procès en raison des délais judiciaires.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Pour statuer sur la recevabilité d'une demande de débat d'urgence, la présidence doit valider qu'elle concerne un sujet précis, d'une importance particulière et relevant de la compétence de l'Assemblée. De plus, le sujet doit concerner une crise aiguë et soudaine ou l'aggravation d'une telle crise. Par ailleurs, la présidence doit considérer si le sujet a été abordé dans d'autres circonstances et si d'autres occasions permettraient de le faire.

En l'espèce, la demande de débat d'urgence concerne un sujet précis, d'une importance particulière et qui relève de l'Assemblée. Ce sujet est dans l'actualité et cette crise a été abordée à plusieurs occasions lors des périodes des questions des derniers jours. Toutefois, la présidence doit déterminer s'il s'agit d'une crise aiguë et soudaine ou s'il y a aggravation d'une crise existante au sens de la jurisprudence parlementaire. Rien dans la présente demande ne fait ressortir une aggravation soudaine, ce qui est le critère à considérer dans les circonstances. En outre, il reste encore une semaine aux travaux parlementaires.

Ainsi, comme il n'y a pas d'aggravation soudaine justifiant la tenue d'un débat d'urgence en priorité sur le programme législatif, cette demande ne peut être déclarée recevable.

**Présentation de projets de loi**

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 223 Loi concernant la continuation de Sous les Auspices de l'association des éleveurs de bétail du district de Beauharnois inc.

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2805-20161202)

M. Merlini (La Prairie) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 223, Loi concernant la continuation de Sous les Auspices de l'association des éleveurs de bétail du district de Beauharnois inc.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 223 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

---

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 224 Loi concernant le morcellement d'un lot situé en partie dans l'aire de protection de la maison Louis-Degneau (anciennement maison Prévost) et dans l'aire de protection de la maison de Saint-Hubert (anciennement maison des Sœurs-du-Sacré-Cœur-de-Jésus)

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2806-20161202)

M. Roberge (Chambly) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 224, Loi concernant le morcellement d'un lot situé en partie dans l'aire de protection de la maison Louis-Degneau (anciennement maison Prévost) et dans l'aire de protection de la maison de Saint-Hubert (anciennement maison des Sœurs-du-Sacré-Cœur-de-Jésus).

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 224 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation et que le ministre de la Culture et des Communications soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

## Dépôts de documents

Mme David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur, dépose les états financiers et les états du traitement 2015-2016 ainsi que les rapports sur la performance et les perspectives de développement des établissements suivants :

École nationale d'administration publique
(Dépôt n° 2807-20161202)

Institut national de recherche scientifique
(Dépôt n° 2808-20161202)

Polytechnique Montréal
(Dépôt n° 2809-20161202)

Université Bishop's
(Dépôt n° 2810-20161202)

Université Concordia
(Dépôt n° 2811-20161202)

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
(Dépôt n° 2812-20161202)

Université du Québec à Chicoutimi
(Dépôt n° 2813-20161202)

Université du Québec en Outaouais
(Dépôt n° 2814-20161202)

Université Laval
(Dépôt n° 2815-20161202)

Télé-université
(Dépôt n° 2816-20161202)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 209 concernant la ventilation, par année et par ministère, de la somme de 76,1 M$ prévue pour soutenir la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 novembre 2016 par M. Pagé (Labelle).

(Dépôt n° 2817-20161202)

## Dépôts de rapports de commissions

Mme Richard (Duplessis), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 24 et 30 novembre ainsi que le 1er décembre 2016, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 116, Loi visant le transfert des activités du registraire des entreprises au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2818-20161202)

## Dépôts de pétitions

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 286 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'abolition des sacs de plastique à usage unique dans les commerces.

(Dépôt n° 2819-20161202)

———————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 578 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'abolition des sacs de plastique à usage unique dans les commerces.

(Dépôt n° 2820-20161202)

## Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Ouellet (René-Lévesque) retire certains propos non parlementaires.

## Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 1er décembre 2016, sur la motion de Mme Vallée, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 113, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **269** en annexe)

Pour : **94** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence le principe du projet de loi n° 113 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 113 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

## Motions sans préavis

M. Villeneuve (Berthier), conjointement avec M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant l'accaparement des terres agricoles; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Martel (Nicolet-Bécancour), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), présente une motion concernant les terrains contaminés à Bécancour; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

———————

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec Mme Jean (Chicoutimi) et M. Lemay (Masson), présente une motion concernant les femmes élues de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et la pertinence d'une commission judiciaire indépendante concernant les services policiers du Québec et les Premières Nations; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

— la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs;

— la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 87, Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics;

— la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

— la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur le projet de rapport et déterminer, s'il y a lieu, les observations, les conclusions ou les recommandations concernant le processus ayant mené à la vente des actions de RONA par Investissement Québec.

_____

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 92, Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant diverses dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

_____

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 6 décembre 2016, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

_____

À 12 h 31, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 6 décembre 2016, à 13 h 40.

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**

## ANNEXE

### Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Vallée, ministre de la Justice :

**(Vote n° 269)**

**POUR - 94**

Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Auger (*PLQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Billette (*PLQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*PLQ*)
Blanchette (*PLQ*)
Bolduc (*PLQ*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boucher (*PLQ*)
Boulet (*PLQ*)
Bourgeois (*PLQ*)
Busque (*PLQ*)
Caire (*CAQ*)
Carrière (*PLQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charlebois (*PLQ*)
Chevarie (*PLQ*)
Coiteux (*PLQ*)
D'Amour (*PLQ*)
D'Amours (*CAQ*)
David (*PLQ*)
(*Outremont*)
de Santis (*PLQ*)
Drolet (*PLQ*)
Fortin (*PLQ*)
(*Sherbrooke*)
Fortin (*PLQ*)
(*Pontiac*)
Fournier (*PLQ*)
Gaudreault (*PQ*)
(*Jonquière*)
Giguère (*PLQ*)
Girard (*PLQ*)
Habel (*PLQ*)
Hamad (*PLQ*)
Hardy (*PLQ*)
Heurtel (*PLQ*)
Hivon (*PQ*)
Huot (*PLQ*)
Iracà (*PLQ*)
Jean (*PQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Khadir (*IND*)
Kotto (*PQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lamarre (*PQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*PQ*)
Legault (*CAQ*)
Léger (*PQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lelièvre (*PQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lessard (*PLQ*)
Lisée (*PQ*)
Maltais (*PQ*)
Marceau (*PQ*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*IND*)
Matte (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Merlini (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Morin (*PLQ*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
(*René-Lévesque*)
Ouellette (*PLQ*)
Pagé (*PQ*)
Picard (*CAQ*)
Plante (*PLQ*)
Poëti (*PLQ*)
Poirier (*PQ*)
Polo (*PLQ*)
Reid (*PLQ*)
Richard (*PQ*)
Rochon (*PQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*PQ*)
(*Bonaventure*)
Roy (*CAQ*)
(*Montarville*)
Samson (*CAQ*)
Sauvé (*PLQ*)
Simard (*PLQ*)
(*Dubuc*)
Soucy (*CAQ*)
Spénard (*CAQ*)
St-Denis (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Thériault (*PLQ*)
Therrien (*PQ*)
Traversy (*PQ*)
Turcotte (*PQ*)
Vallée (*PLQ*)
Vallières (*PLQ*)
Vien (*PLQ*)
Villeneuve (*PQ*)